

MODE D'EMPLOI DE LA DEMI-PENSION

A tous les élèves du lycée (2nd, 1^{ère} et Terminal), **Vous devez vous inscrire tous les ans** et remplir la fiche d'inscription demi-pension avec **la totalité des documents demandés**.

Il n'y a pas de forfait de cantine. Les repas sont à la carte (libre de choisir quand on déjeune ou non). Pour être préparés, il faut donc que les repas soient **RESERVÉS**.

De ce fait il est nécessaire pour pouvoir déjeuner de :

- **Avoir réservé son repas sur TurboSelf avant 8h30 le jour même, au plus tard.** Aucune réservation ne sera faite après cette heure. Et il ne sera pas donné de repas aux élèves n'ayant pas réservé même s'ils ont de l'argent sur leur carte
- Les anciens élèves gardent leur carte d'une année sur l'autre. Si l'élève perd sa carte il est possible d'en refaire une moyennant 5 € et une photo.
- le tarif de base est de **4.49 €**.
Il est toutefois possible de bénéficier d'un tarif "équitable" (variant entre 0.50 € et 4.49 €) attribué sur justification des ressources de la famille (document CAF de 3 mois maximum faisant apparaître le quotient familial ou l'avis d'imposition 2023 sur revenu 2022).
- **Pour accéder à TurboSelf réservation, il faut au préalable avoir téléchargé l'application sur votre store et s'y être inscrit** (avec adresse mail et numéro de carte de demi-pension ou Nom de l'établissement. Vous recevrez sous 48 heures un lien à copier-coller dans votre navigateur qui vous permettra de générer les codes d'accès et ainsi faire vos réservations. Bien évidemment pour pouvoir réserver un repas il faut avoir crédité la carte de cantine 24 heures minimum avant le jour de repas. Si toutefois l'application mobile ne fonctionne pas pour les réservations il est possible de les faire sur le site internet TurboSelf (<https://espacenumerique.turbo-self.com>), ainsi que dans les applications de l'ENT- Mon lycée.Net (voir icônes en haut) avec les mêmes identifiants.
- **Tous les repas réservés sont décomptés du compte de cantine de l'élève**, que l'élève soit venu déjeuner ou non. Il est possible d'annuler une réservation en venant à l'intendance au plus tard à la récréation de 10h30, pour que la réservation du jour ne soit pas décomptée.
- **pour créditer la carte de cantine**, vous pouvez désormais payer **EN LIGNE** ou vous présenter à l'intendance en déposant **UN CHEQUE OU DES ESPECES**. Aucun paiement par carte bleue n'est possible.
- **l'argent ainsi versé n'apparaîtra sur l'application qu'après un délai de 24 heures**. Il ne faut donc pas attendre de ne plus avoir de crédit pour remplir à nouveau sa carte, au risque de se retrouver bloqué pour les réservations. **IL FAUT ANTICIPER**.
- **les élèves ayant réservé leur repas mais ayant oublié leur carte de demi-pension** pourront tout de même déjeuner. Leur plateau sera débloqué en fin de service c'est-à-dire à 12h pour le service de 11h30 et à 13h pour le service de 12h30.